

3 octobre 2025

Déclaration concernant la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des informations d'entretien en vertu de la Loi 29 du Québec

En tant que président et directeur général de Société électrique Mitsubishi du Canada inc. (« MESCA »), filiale canadienne à part entière de Mitsubishi Electric Corporation du Japon et importateur-révendeur exclusif de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) Mitsubishi Electric au Canada, je souhaite informer nos clients au Québec de l'engagement de MESCA à respecter la Loi 29 – Loi visant à protéger les consommateurs contre l'obsolescence programmée et à promouvoir la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens – ainsi que son décret associé.

Disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des informations

MESCA garantit, pendant une période raisonnable après l'achat, la disponibilité de pièces de rechange d'origine, de services de réparation professionnels, ainsi que des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des produits CVC Mitsubishi Electric vendus au Québec.

Pièces. de. rechange: Les pièces de rechange d'origine pour les équipements CVC Mitsubishi Electric sont disponibles auprès de notre distributeur exclusif au Québec, Enertrak Inc., ainsi que par l'entremise de notre réseau de concessionnaires agréés Mitsubishi Electric Quality (« MEQ »).

Services. de. réparation: Les services de réparation et d'entretien des produits CVC Mitsubishi Electric sont offerts exclusivement par notre réseau de concessionnaires MEQ, composés de professionnels formés et qualifiés.

Informations. d'entretien. et. de. réparation: Les informations techniques requises pour l'entretien et la réparation sont mises à la disposition des concessionnaires MEQ et des professionnels du service, conformément à la réglementation applicable, par l'intermédiaire de notre Centre d'information technique MESCA en ligne (<https://www.mitsubishielectric.ca/en/hvac/Technical-Information-Center>).

Lorsque des informations, des pièces de rechange ou des services de réparation sont nécessaires, nous recommandons que toute installation, tout entretien ou toute réparation soit effectué exclusivement par des professionnels formés et certifiés, conformément à l'ensemble des règlements de sécurité applicables, aux codes de mécanique, de plomberie

et d'électricité, aux meilleures pratiques de l'industrie ainsi qu'aux instructions du fabricant, afin d'assurer votre sécurité et le bon fonctionnement continu des équipements CVC Mitsubishi Electric.

Engagement envers les consommateurs

La présente divulgation est fournie conformément aux exigences de la Loi 29 et du décret connexe (notamment le règlement 79.18). MESCA demeure déterminée à soutenir la durabilité, la réparabilité et la longévité de ses produits au Québec, et à fournir aux consommateurs une information transparente, accessible et exacte.

Pour plus de détails, y compris la période de disponibilité précise des pièces de rechange et des informations d'entretien, ou pour accéder aux ressources techniques, veuillez consulter le Centre d'information technique MESCA. Ces informations sont présentées dans un format facilement imprimable.

Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire ou si vous avez des questions spécifiques à un produit, veuillez contacter Enertrak Inc. ou votre concessionnaire MEQ autorisé local.

Cordialement,

MITSUBISHI ELECTRIC SALES CANADA INC.

Par :



Mr. Hitoshi Namba

Président et directeur général